

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 09 janvier 2020, s'est
réuni en session ordinaire sous la présidence de
Madame Nadine PERINET le :

**Département de la
Haute-Savoie**

Commune de LA MURAZ

**Mardi 14 janvier 2020 à 19h30
en Mairie, salle consulaire.**

74560

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 12
votants : 12



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Marie-Édith LOCHER, Alexis BOVAGNE, Marie-Noëlle BOVAGNE, Jean-Pierre DURET, Yannick JANIN, Cindy JANVRIN, Denis MEYNET, Étienne TOULLEC

Excusés : Jean-François LARUAZ, Christian ZANOLLA

Absente : Sylvie VIRET

Secrétaire de séance : Marie-Édith LOCHER

Procuration : 0

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- *Le Conseil Municipal,*
 - *Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.*

2. Emploi saisonnier

Quelques finitions sont nécessaires dans le groupe scolaire. Un renfort temporaire est utile aux services techniques d'ici fin janvier 2020.

De plus l'entretien des bâtiments scolaires et des espaces verts requière particulièrement d'attention et de main d'œuvre l'été. L'emploi de jeunes pourra être nécessaire entre le 15 mai et le 14 octobre 2020.

C'est pourquoi Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent technique saisonnier pour la période du 15 janvier 2020 au 31 janvier 2020, puis du 15 mai 2020 au 14 octobre 2020.

Ce poste peut être ouvert à temps complet (35h00 par semaine), heures supplémentaires possibles, rémunération IM entre 325 et 450. Le recrutement sera effectué suivant la volonté des élus et les besoins de la collectivité.

➤ **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 15 janvier 2020 au 31 janvier 2020, puis du 15 mai 2020 au 14 octobre 2020,
- **Précise** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures/semaine, avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires,
- **Décide** que la rémunération sera comprise entre l'IM 325 et l'IM 450, régime indemnitaire éventuel,
- **Habilite** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

3. Convention d'occupation des locaux communaux

Madame le Maire informe l'assemblée que des locaux communaux sont utilisés de façon régulière par l'Association Sports et Loisirs (ASL).

Pour définir les conditions de mise à disposition à titre gracieux de ces bâtiments, Madame le Maire propose :

- une convention liant la commune et l'ASL pour la salle de réunion sur les créneaux suivants :

- un vendredi soir par mois de 16h45 à 21h15 et/ou un samedi matin par mois de 08h15 à 12h45 (ateliers Couture),
- les samedis 8 février et 16 mai 2020, de 13h15 à 17h15 (stages couture).

- une convention tripartite entre la commune, l'ASL et la Direction de l'école en ce qui concerne la salle de motricité sur les créneaux suivants :

- les lundis de 18h45 à 20h45 (yoga),
- les mardis de 16h30 à 22h10 (danse / gym),
- les mercredis de 09h45 à 12h10, et de 16h15 à 19h40 (danse / gym),
- les jeudis de 17h15 à 21h40 (danse / gym),
- un samedi matin par mois de 9h45 à 12h15 (méditation),
- un samedi matin par mois de 9h45 à 12h15 (yoga).

Chaque partie a accepté les termes des engagements exposés.

Après lecture, elle demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.

➤ **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ces projets de convention
- **Autorise** Madame le Maire à signer ces conventions.

4. Convention de droit d'usage du domaine privé avec le SYANE

Dans le cadre des travaux relatifs au déploiement du réseau de fibre optique, le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement du Numérique de la Haute-Savoie) a implanté un local technique NRO (noyau de raccordement optique) au lieudit Chez Patois.

Il convient de conclure une convention pour déterminer les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage sur l'emprise sur le domaine communal.

Lieu : terrain naturel Chez Patois

Mise à disposition à titre gratuit

Durée : 30 ans

Objet : local technique.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer.

➤ **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** ce projet de convention,
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette convention.

5. Questions diverses

Stagiaire

Dans le cadre de ses études en Maison Familiale et Rurale un jeune murazien a sollicité la commune pour effectuer un stage. Il sera présent dans les différents services (technique, scolaire et administratif) durant 8 semaines étalées entre janvier et mars 2020.

Vœux du Maire

La cérémonie aura lieu le samedi 18 janvier 2020 à 19h00 à la salle polyvalente.

Les membres du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale sont conviés à 14h00 pour la préparation.

Séance levée à 21h20

Affiché le : 21/01/2020

**Le Maire,
Nadine PERINET**